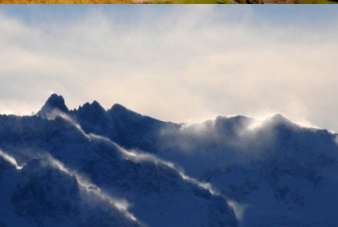


# Réunions d'information PAEC Belledonne

Jeudi 9 avril 2015  
St Pierre d'Allevard





## ORDRE DU JOUR

---

- Rappel du contexte des MAEC 2015-2020
- Présentation du PAEC validé en janvier 2015
- Détail des MAEC retenues selon les enjeux environnementaux
- Echéancier de mise en œuvre



## RAPPEL DU CONTEXTE

---

Un **Projet Agro-Environnemental et Climatique** c'est :

Un **projet de territoire** avec une double dimension **agricole et environnementale**

En réponse à un **appel à projet** (Région Rhône-Alpes et DRAAF) avec éventuels **cofinancements européens** via le fond FEADER

Porté par un **opérateur** : Espace Belledonne et co-construit en **partenariat avec les acteurs** du territoire

Il permet de mobiliser des mesures agro-environnementales (**MAEC**) destinées à financer les **agriculteurs** (ou les GP) pour le **maintien ou l'amélioration de leurs pratiques agricoles**

Un **PAEC** permet de synthétiser les enjeux agricoles, environnementaux et pastoraux du territoire



# RAPPEL DU CONTEXTE

---

## Evolutions du contexte européen et régional dans le cadre de la nouvelle PAC

**2015** : fin de la prime à l'herbe (PHAE) et des MAEt

Enjeu de trouver de nouvelles sources de financement pour les exploitations de Belledonne, en **évitant** « l'année blanche » de subvention

Une revalorisation de l'ICHN qui ne concerne pas les groupements pastoraux

## Contexte local

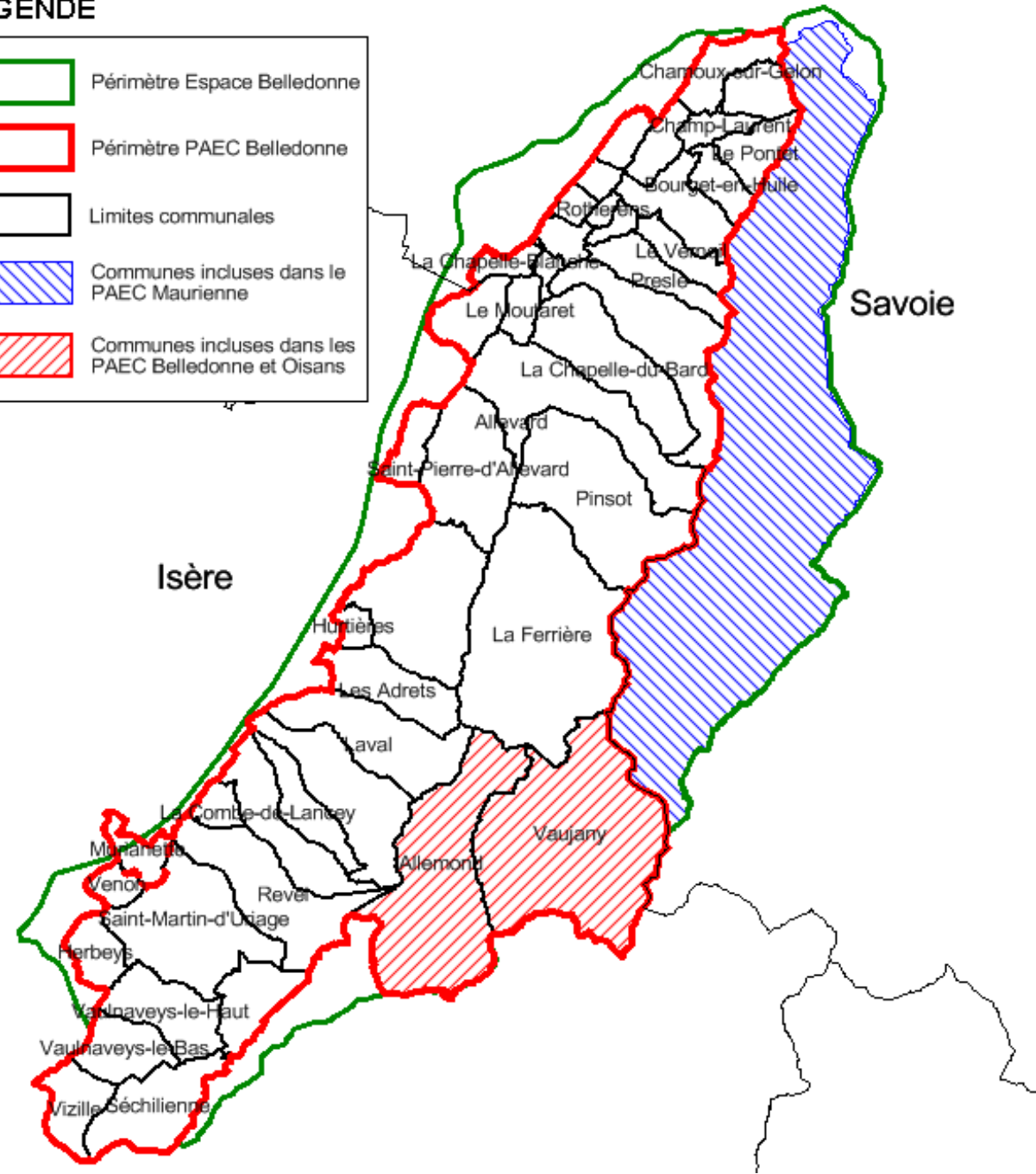
**Une dynamique locale** : des plans pastoraux territoriaux (PPT), des projets portés par l'ADABEL, l'Espace Belledonne (LEADER, PNR,..) et les associations environnementales (FDCI, CEN,...)

Un PAEC construit en lien avec les territoires voisins



## LEGENDE

	Périmètre Espace Belledonne
	Périmètre PAEC Belledonne
	Limites communales
	Communes incluses dans le PAEC Maurienne
	Communes incluses dans les PAEC Belledonne et Oisans





# MISE EN OEUVRE DU PAEC

Un opérateur du PAEC :  
ESPACE BELLEDONNE

Animation volet agricole :  
CDA 38 et 73

Coordination  
Animatrice agricole  
Belledonne

Animation volet pastoral :  
FAI/SEA/Natura 2000

En lien avec les partenaires environnementaux, les CG38 et 73,  
les Communautés de communes Grésivaudan et Coeur de Savoie

Comité technique :  
suivi et  
plan d'actions

FDC  
38 et 73

CEN  
38 et 73

Comité de pilotage :  
Orientations stratégiques

Public cible :  
Agriculteurs et groupements pastoraux



# MISE EN OEUVRE DU PAEC

---

## Éléments financiers

- Une enveloppe globale de 1 488 300 € pour 2015, première année de contractualisation (pour 5 ans)
- Une 2ème enveloppe sera ouverte pour 2016, 2ème année de contractualisation (2016)
  
- Des fonds provenant du FEADER, avec **cofinancements publics** :
  - **L'État**, pour les mesures concernant les zones Natura 2000 et les alpages (Isère et Savoie)
  - Le **Conseil Général de l'Isère** pour les zones pelouses sèches, milieux humides et les alpages de l'Isère
  - la **Communauté de Communes Cœur de Savoie** pour les mesures concernant les pelouses sèches, alpages et milieux humides de Savoie

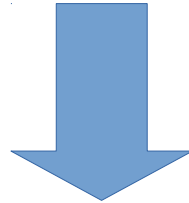


# DIAGNOSTIC ET ENJEUX

---

Un triple diagnostic :

- Agricole (nombre d'exploitations, surface, nature des productions, circuits de commercialisation,..)
- Pastoral (surfaces, modes d'exploitation,...)
- Environnemental (patrimoine naturel et paysager, sites protégés,..)



Donnant lieu à la délimitation de zones correspondant à des enjeux forts sur Belledonne





# DIAGNOSTIC ET ENJEUX

TYPE DE ZONE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
Pelouses sèches	<p>Sur les prairies et pelouses sèches existantes : <b>Maintenir ou implanter des pratiques agricoles extensives</b> (fauche ou pâturage) adaptées aux exigences écologiques décrites.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sur les zones de présence potentielle mais recolonisées par des ligneux : <b>Restauration de prairies et pelouses sèches</b> par ouverture du milieu en vue de leur entretien ultérieur par fauche ou pâturage</li></ul>
Zones humides et tourbières	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Maintien du caractère humide</b> : éviter la modification du fonctionnement de l'hydrosystème (drainage, pompage,...)</li><li>- <b>Maintien de la qualité de l'eau</b> : pollutions à l'échelle du bassin versant</li><li>- <b>Maintien de la mosaïque d'habitats et d'espèces patrimoniales</b> : entretien des milieux ouverts par le pâturage ou la fauche</li><li>- <b>Cycles biologiques et milieux remarquables</b>: Fauche et pâturage adaptés</li></ul>
Couvert herbacé – milieu alpage	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Conservation du Tétralyre</b> (réduction des risques d'échec de reproduction par le pâturage en juillet + réduction des risques de disparition des milieux de reproduction)</li><li>- <b>Qualité des eaux potables</b> en zones humides</li><li>- <b>Pelouses sèches</b> et cortèges floristiques</li></ul>
Natura 2000	<p><b>Conservation des habitats</b> de pelouses alpines ou de pelouses sèches. Risque de banalisation du milieu par abandon des pratiques pastorales - Risque d'embroussaillage</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Non dégradation des habitats humides</b>. Risque de piétinement ou d'enrichissement des prairies humides, lacs et tourbières</li></ul>



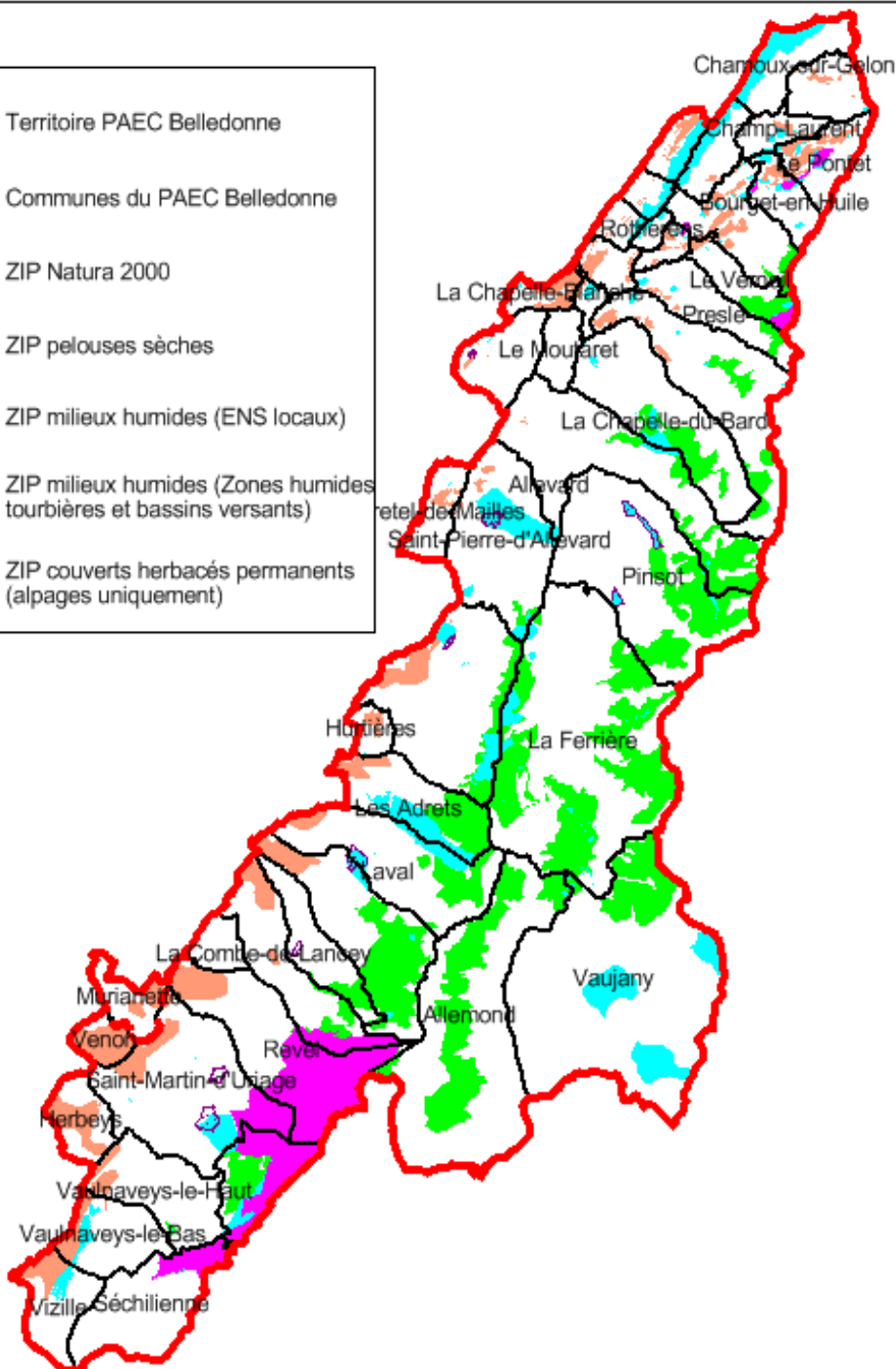
Belledonne

**4 zones  
d'intervention  
prioritaires** répondant  
aux enjeux définis :

1. pelouses sèches
2. zones humides
3. couvert herbacé
4. natura 2000

Attention : les limites  
sont posées par le  
diagnostic et ne  
relèvent donc pas des  
frontières  
communales

LEGENDE



## LES MESURES ACTIVEES

---

### Des mesures :

- ✓ répondant à des **enjeux localisés** (cartographie précise des mesures mobilisables par commune)
- ✓ correspondant à un **cahier des charges** prédéfini à respecter
- ✓ permettant d'obtenir une **aide financière** à l'hectare
- ✓ contractualisées volontairement par l'agriculteur ou le groupement pastoral **pour 5 ans**
- ✓ Pouvant être **cumulées** selon les règles en vigueur





# LES MESURES ACTIVEES

## LEGENDE de la carte

-  Périmètre du PAEC Belledonne
-  Limites communales
-  Ilots déclarés à la PAC (2013)
-  ZIP couverts herbacés (unités pastorales)
-  ZIP Natura 2000
-  ZIP pelouses sèches
-  ZIP milieux humides (ENS)
-  ZIP Milieux humides (zones humides et tourbières)

## MESURES ouvertes pour chaque ZIP

mesure plan de gestion pastoral (H09) / mesure système entité collective (SHP)

mesure plan de gestion pastoral (H09) / mesure système entité collective (SHP)

mesure zéro fertilisation et retard de fauche (H03+H06) / mesure motofaucheuse (H08) / mesure ouverture d'un milieu en déprise (Ouvert\_01) / mesure prairies fleuries (H07)

mesure zéro fertilisation et retard de fauche (H03+H06) / mesure ajustement de la pression de pâturage (H04) / mesure création d'un couvert herbacé (Couvert\_06) / mesure prairies fleuries (H07)



## DETAIL DES MESURES

---

### Mesures relatives aux surfaces d'exploitation hors alpages

→ **H06 + H03 : retard de fauche au 15 juillet, sans fertilisation**

#### Objectif:

- préservation de la faune et de la flore

#### Eligibilité:

- Exploitation agricole hors GP
- parcelles en ZIP et fauchées en première récolte

#### Cahier des charges:

- respect de la période d'interdiction de fauche avant le 15 juillet
- aucun apport de fertilisants organique ou minéral
- interdiction de labour
- enregistrement des interventions : fauche et pâturage et fertilisation

ZIP : pelouses sèches et zones humides

#### Montants:

- 163,76 €/ha



## DETAIL DES MESURES

---

### Mesures relatives aux surfaces d'exploitation hors alpages

→ **H04 : ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes**

#### Objectif:

- adapter le pâturage à la préservation de milieux remarquables

#### Eligibilité:

- parcelles en ZIP zones humides

#### Cahier des charges:

- respect d'un chargement minimal et maximal ainsi qu'instantané et moyen à la parcelle

Enregistrement des pratiques de pâturage

**ZIP** : zones humides

#### Montants:

- 75,44 €/ha



# DETAIL DES MESURES

---

## Mesures relatives aux surfaces d'exploitation hors alpages

### → H07 : prairies fleuries

#### Objectif:

- préservation de la diversité floristique

#### Eligibilité:

- Exploitation agricole hors GP
- parcelles en ZIP et ayant les plantes indicatrices

#### Cahier des charges:

- présence d'au moins 4 plantes indicatrices ( dans une liste de 20 plantes)
- enregistrement des interventions : fauche, pâturage, fertilisation
- interdiction de labour
- interdiction d'apports magnésiens et de chaux (à valider)

ZIP : pelouses sèches et zones humides

#### Montants:

- 66,01 €/ha



# DETAIL DES MESURES

---

## Mesures relatives aux surfaces d'exploitation hors alpages

→ H08 : entretien par fauche à pied

### Objectif:

- maintien de pratiques de fauche à pied

### Eligibilité:

- Exploitation agricole hors GP
- parcelles en ZIP

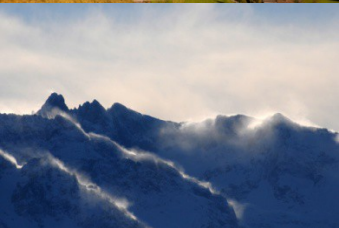
### Cahier des charges:

- réaliser 1 fauche à pied par an
- enregistrement des interventions : fauche, pâturage
- interdiction de labour
- respect des dates d'intervention (à valider)

### Montants:

- 150,86 €/ha





## DETAIL DES MESURES

---

### Mesures relatives aux surfaces d'exploitation hors alpages

#### → Couvert 06 : création d'un couvert herbacé

#### Objectif:

- création et maintien d'un couvert herbacé sur des zones à enjeu

#### Eligibilité:

- parcelles situées en zones humides

#### Cahier des charges:

- implantation d'un couvert herbacé
- Respect des variétés de couvert à implanter
- maintenir le couvert sur 5 ans
- largeur minimum de 10 m

#### ZIP : milieux humides

#### Montants:

- 287,25 €/ha



# DETAIL DES MESURES

---

## Mesures relatives aux surfaces d'exploitation hors alpages

### → Ouvert 01 : ouverture d'un milieu en déprise

#### Objectif:

- réouverture de parcelles en déprise

#### Eligibilité:

- parcelles en ZIP pelouses sèches

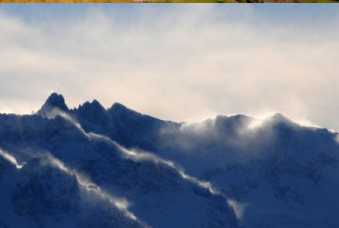
#### Cahier des charges:

- faire établir un diagnostic parcellaire et un plan d'action avant début de travaux
- respect du plan de travaux avec 1 intervention tous les ans
- enregistrement des interventions
- respect des périodes d'intervention (interdiction au minimum sur 60 jours entre le 01/07 et le 31/08)

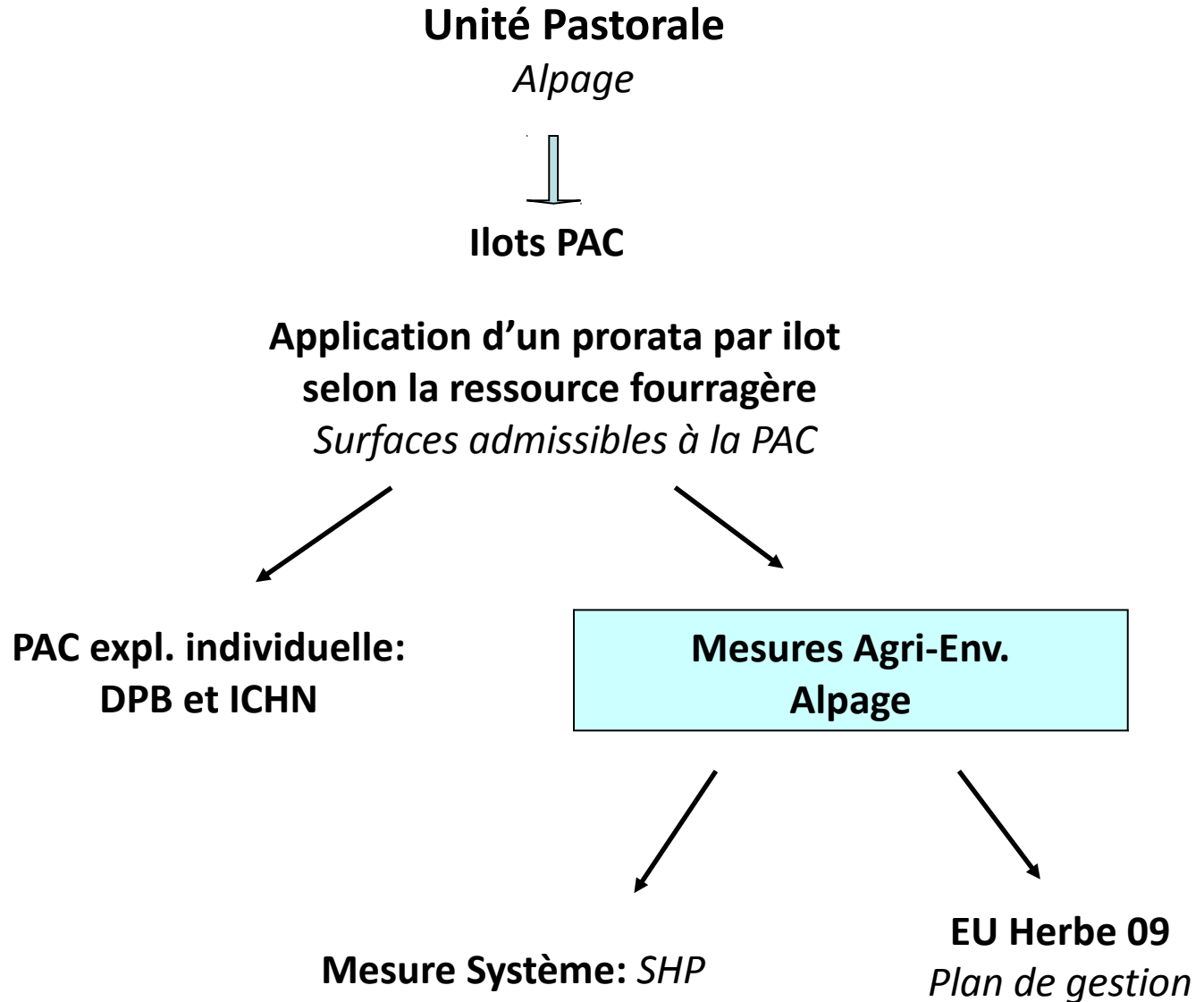
ZIP : pelouses sèches

#### Montants:

- 246,76 €/ha



# Principe général mesures alpages: Des ilots PAC aux parcelles engagées en MAEC...





# DETAIL DES MESURES

---

## Mesures relatives aux surfaces d'exploitation en alpages

### → **Mesure Systèmes Herbagers et Pastoraux - Entités collectives**

#### **Objectif:**

Maintien des pratiques de gestion collectives des alpages

#### **Eligibilité:**

- Entités collectives (GP, AFP, communes)
- Surfaces pastorales d'alpage (pelouses, landes, bois pâturés): ZIP couvert herbacé

#### **Cahier des charges:\***

- Obligation de pâturage annuel
- Respect niveaux de prélèvement minimum et maximum
- Enregistrement des pratiques
- Non retournement des surfaces
- Pas de produits phyto
- Demande d'autorisations pour interventions complémentaires au pâturage

#### **Montant:**

- Base 47,15€ / ha admissible (prorata)
- Financement Etat et Europe

*\*Se référer aux fiches mesures pour plus de précisions*



# DETAIL DES MESURES

---

## Mesures relatives aux surfaces d'exploitation en alpages

### → **Herbe 09 : amélioration de la gestion pastorale**

#### **Objectif:**

Maintenir la richesse biologique des zones à vocation pastorale, en appliquant un plan de gestion global qui intègre les différents enjeux relatifs à l'unité pastorale

#### **Eligibilité :**

- Exploitants individuels et Entités collectives
- Surface pastorale en ZIP Natura 2000 + hors Natura 2000 à enjeux

#### **Cahier des charges:\***

- Plan de gestion pastoral à élaborer et à respecter
- Enregistrement des pratiques
- Non retournement des surfaces et pas de produits phyto

*A noter: plan de gestion révisable chaque année*

#### **Montant:**

- Base 75,44€ / ha admissible (prorata)
- Financement Etat / CGI / CC Coeur de Savoie + Europe

**Coût :** 1500€ dont 50 % à charge du responsable d'alpage

*\*Se référer aux fiches mesures pour plus de précisions*



# DETAIL DES MESURES

---

## Règles d'accès aux mesures SHP collective et Herbe 09

### Articulation SHP/Herbe 09 sur un même alpage

- Un même alpage peut avoir des parcelles engagées en SHP et en H09
- Une même parcelle ne peut pas être engagée en SHP et H09
- Possibilité SHP en 2015 + H09 en 2016

**Mais:** Une parcelle engagées en SHP en 2015 ne peut pas être basculée en H09

### Montants et plafonds (à confirmer) :

- **SHP: 47,15€ / ha** admissible
- **Herbe 09: 75,44€ / ha** admissible (seuil minimum de 10ha engagés)
- **Plafond: SHP + H09**
  - Individuels: 7600€
  - GAEC: 3 plafonds individuels max
  - GP: 15200€ (1 plafond par GP et non par unité pastorale)
- **H09 prioritaire sur SHP**

### Origine des financements

- SHP: Etat + UE
- Herbe09: Etat en Natura 2000 / CG et CC Coeur de Savoie Hors natura 2000 + UE



## Priorisation des alpages 38 pour Herbe 09

commune	Nom1 alpage	Nom2 alpage	GP	Natura 2000	MAET avant
Adrets	LES CORTILLETES	PRAPOUTEL	GP		
Adrets & Theys	LES OUDIS	LA JASSE			
Allevard & la Chapelle du Bard	LE COLLET	CLARAN	GP		
Chamrousse	PLATEAU DE L'ARSELLE	PREMOL		Oui	
Ferrière	COMBE MADAME	LA MARMOTTANE	GP		
Ferrière	LES FANGES	LES VIOLETTES	GP		
Ferrière	LES 7 LAUX	LA BELLE ETOILE			
Laval & Adrets	BEDINA	JAS DES LIEVRES			
Pinsot	L'OULE	GLEYZIN	GP		
Pinsot	LE VAY	L'ENVERS			
Revel	LA PRA	LE GRAND COLON	GP	Oui	oui
St Agnes	LES JARLONS	ORIONDE	GP		
St Pierre Allevard	LE CRET DU POULET	CRET LUISARD	GP		
Theys	MERDARET	LES PLAGNES	GP		
Theys	LEATEL	LE GRAND ROCHER			
Vaujany	ANE ET BUYANT	AGNELIN	GP		

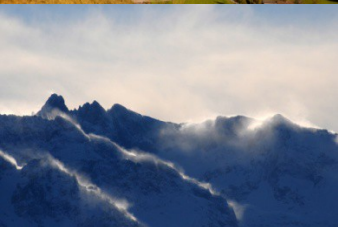


## Alpages 73 pour Herbe 09

commune	Nom alpage	GP	Natura 2000	MAET avant
Arvillard	GP d'Arvillard	oui	non	MAE Tétras
Arvillard	Pré nouveau / Les férices	non	non	non
Le Verneil	Grande montagne du Verneil	oui	En partie	MAE Tétras + enjeu zones humides
Presles	Grande Montagne de Presles	oui	non	Non mais enjeu tétras







**Qui sont les responsables d'alpages intéressés par cette mesure  
« Plan de gestion »?**

*Feuille de déclaration d'intérêt*

**Dates de réunions pour définir les termes des contrats Herbe 09:**

➤ Belledonne: 14 et 15 avril 2015



## En synthèse: Comment je procède pour mon alpage?

### → Avant ma déclaration PAC, si je contractualise une mesure H09:

Réunion individuelle de définition des termes de la mesure:

- Parcelles engagées
- ITK à mettre en œuvre et plan de gestion global sur l'alpage

Réunion avec FAI, gestionnaires env.

### → Déclaration PAC: du 27 avril au 09 juin

1- Je prends connaissance des ilots PAC

2- Je dessine ou corrige le dessin des parcelles que j'engage à la mesure H09

*Plan de gestion à remettre à la DDT*

3- Je dessine ou corrige le dessin des parcelles que j'engage à la mesure SHP

*Montant minimum  
dossier MAEC  
= 300€*

### → Paiement des engagements MAEC 2015: mi 2016

**Pour les GP:**

**Possibilité de faire les déclarations en ligne à la DDT38, en présence d'un agent de la DDT et de techniciens FAI**

*Dates à définir*



# MISE EN OEUVRE DU PAEC

---

## Calendrier de travail

- Réunions d'information aux agriculteurs : le **07/04/15** à St Martin d'Uriage et le **09/04/2015** à St Pierre d'Allevard
- Entretiens avec les utilisateurs pastoraux les **14 et 15/04/2015**
- Permanences techniques pour les agriculteurs de l'Isère : **28/04/2015** à Goncelin et **29/04/2015** à Villard-Bonnot
- Déclarations PAC pour contractualiser les MAEC **du 27/04/2015 au 09/06/2015**
- Deuxième campagne de contractualisation en 2016



# MISE EN OEUVRE DU PAEC

---

## Les contacts

-pour les **questions techniques** des **exploitants agricoles** :

Isère : [Robinson STIEVEN](#), Chambre d'Agriculture de l'Isère,  
06 81 44 95 54

Savoie : [Benoit LEROUX](#), Chambre d'Agriculture de Savoie,  
06.65.56.38.35

-pour les **questions techniques** des **gestionnaires d'alpages**

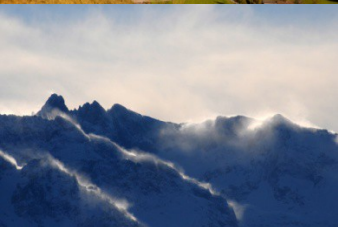
Isère : [Julien VILMANT](#) et [Hermann DODIER](#), Fédération des  
alpages de l'Isère

04 76 71 10 20

Savoie : [Clément TEPPAZ](#), Société d'Economie Alpestre  
04 79 33 83 02

-pour les questions portant sur la **coordination**, l'**information**

[Charlotte DOUCET](#), Adabel, 06 61 02 62 97



---

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION